



République Française  
Collectivité Territoriale de Martinique  
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

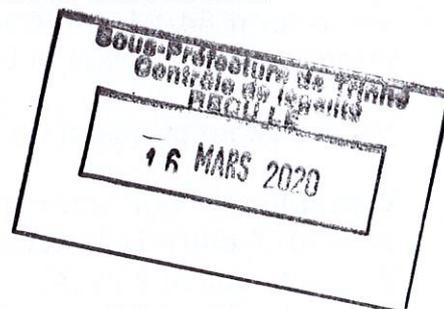
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU VENDREDI 21 JUILLET 2017**

**Présidence : Alfred MONTHIEUX  
Date de convocation : 11 Juillet 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre d'élus présents pour ce point : 11**

**Extrait n° BC-07-2017/091**

**Date de Publication : 16 MARS 2020**



**Objet : Création de postes**

**ETAIENT PRESENTS :**

Alfred MONTHIEUX, Jean-Frantz CAUVER, Germain DUTON, Joachim BOUQUETY, Christian VERNEUIL, Thierry MARECHAL, Joseph PERASTE, Norbert MONSTIN, Belfort BIROTA, Monique AUDINAY.

**Arrivé en cours de séance : Gilbert COUTURIER**

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Félix ISMAIN, Lucien SALIBER, René VATENAR, Sainte-Rose CAKIN.

**Le Bureau communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le budget principal de CAP Nord Martinique,

**Considérant** que dans le cadre des engagements du protocole d'accord de mai 2017 entre le Président et les syndicats, il est mis à la validation le plan de titularisation suivant :

- a- Pour 2016 : six agents titularisés en juin (5 techniques et 1 administratif) selon le critère principal de l'ancienneté,
- b- Pour 2017 : une nouvelle liste de 6 agents sera proposée en septembre,
- c- De 2018 à 2020 : de nouvelles titularisations seront présentées,

- Garantie de nominations des lauréats aux concours avant l'expiration des délais de validité du concours.

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

**D'approuver** la création des postes permanents suivants :

<b>NBRE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>FILIERE</b>	<b>GRADE</b>
1	Chauffeur	Tech	Adjoint technique
1	Secrétaire du PLIE	Adm	Adjoint administratif
1	Agent polyvalent des espaces verts	Tech	Adjoint technique
1	Poly maintenicien	Tech	Adjoint technique
2	Ambassadeur de l'environnement	Tech	Adjoint technique

NBRE	INTITULE DU POSTE	FILIERE	GRADE
1	Responsable des études et travaux réseaux et télécommunication	Tech	Ingénieur
1	Responsable du pôle gestion des milieux aquatiques	Tech	Ingénieur
1	Poly maintenicien	Tech	Agent de maîtrise
1	Technicien assainissement non collectif	Tech	Technicien principal 2eme classe

**Article 2 :**

Les crédits concernant l'ensemble des emplois sont prévus aux chapitres 012 du budget principal de CAP Nord Martinique.

**Article 3 :**

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :**

Monsieur le préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour :11 Contre :00 Abstention :00 Abstention déclarée :00
---

-----

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le - 9 MARS 2023

Le Président

Alfred MONTHIEUX

